



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

JM/LW

P.V. ENEJER 42

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023

Ordre du jour :

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin, des 12 et 17 juillet 2023 ainsi que des réunions jointes des 3, 25 et 27 juillet 2023**
- 2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2023/2024**
- 3. Point sur les réflexions relatives à une formation professionnelle supérieure**
Motion de Mme Martine Hansen relative à la mise en place d'une base légale permettant l'organisation de formations supérieures sous contrat d'apprentissage (05.07.2023)
- 4. Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Gilles Dhamen, M. Alex Folscheid, M. Steve Hoffmann, M. Tom Müller, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Romain Martin, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Marc Hansen, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin, des 12 et 17 juillet 2023 ainsi que des réunions jointes des 3, 25 et 27 juillet 2023

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), il est convenu qu'une documentation relative à l'organisation du Centre Formida sera transmise à la Commission.

2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2023/2024

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui présente les priorités de la rentrée scolaire 2023/2024, marquée par la poursuite de la modernisation du système éducatif et d'accueil, l'introduction d'un certain nombre d'innovations et la consolidation des efforts en matière d'adaptation de l'offre scolaire aux défis du monde moderne et aux besoins des enfants.

Les points saillants de la rentrée scolaire 2023/2024 se présentent comme suit :

- l'élaboration d'un livre blanc pour un nouveau plan d'études à l'enseignement fondamental, résultant d'une vaste consultation de plus d'un an et demi avec environ 1 200 participants et le recueil de quelque 6 000 suggestions. Le plan d'études de l'enseignement fondamental détaille pour chacun des domaines de développement et d'apprentissage les socles de compétences à atteindre par les élèves à la fin de chaque cycle d'apprentissage, les compétences à développer, des exemples de performance et des recommandations de contenus ainsi que le nombre annuel de leçons à répartir sur l'ensemble des domaines en question. Le nouveau plan d'études s'articula autour du bien-être des élèves, de la participation, du multilinguisme et de la digitalité. Son achèvement est prévu en 2025 et l'entrée en vigueur pour la rentrée scolaire 2026/2027 ;

- la diversification de l'offre scolaire, avec l'introduction des nouvelles sections P (sciences cognitives et sciences humaines) et R (politiques et développement durable) dans l'enseignement secondaire classique et les nouvelles sections GT2S (technologie, sport et santé) et G3S (sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques) dans l'enseignement secondaire général. Au niveau de la formation professionnelle, de nouveaux diplômes sont introduits dans le domaine social (certificat de capacité professionnelle assistant d'accompagnement au quotidien, diplômes d'aptitude professionnelle agent d'inclusion et agent socio-pédagogique en français et pour adultes) et la mobilité électrique (diplôme de technicien) ;

- l'ouverture d'un nouveau site du Lycée privé Emile Metz à Differdange offrant des formations professionnelles en langue anglaise. A partir de 2025/2026, l'offre scolaire sera orientée vers l'enseignement secondaire général en rapport avec le concept MINT (Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften und Technik) voire STEM (Science, technology, engineering, and mathematics). Les élèves auront la possibilité de fréquenter les classes inférieures de l'enseignement secondaire général ;

- l'introduction du nouveau matériel didactique d'apprentissage de la langue française dans les classes du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental, ce qui marque la dernière étape de

la réforme successive de l'apprentissage du français dans les classes de l'enseignement fondamental ;

- la poursuite du projet pilote d'alphabétisation en français qui entre dans sa deuxième année dans quatre écoles fondamentales du Grand-Duché ;

- l'introduction généralisée du cours « Digital sciences » dans les classes de 6^e de l'enseignement secondaire. Depuis la rentrée 2022/2023, ce cours est offert dans toutes les classes de 7^e. A la rentrée 2024/2025, toutes les classes de 7^e, 6^e et 5^e bénéficieront du cours en sciences digitales ;

- le démarrage de l'Ecole 42, offrant des formations continues en codage pour adultes ;

- la mise en vigueur de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire, à la suite de laquelle le contrôle du respect de l'obligation scolaire, qui incombait jusqu'ici aux autorités communales, relève désormais de la compétence du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

- l'ouverture d'un nouveau centre d'insertion socio-professionnelle (CISP) à Bertrange, en complément aux trois CISP déjà fonctionnels qui s'adressent aux élèves à partir de douze ans présentant des difficultés psychosociales et scolaires telles qu'ils risquent le décrochage scolaire, et pour lesquels les mesures d'encadrement prises au sein du lycée se sont avérées insuffisantes ou inappropriées ;

- le déploiement du nouveau dispositif d'accueil pour enfants et jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg, porté par le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) ;

- l'introduction d'un département éducatif et psychosocial et des délégués à la protection des élèves dans les lycées, conformément à la loi du 30 juin 2023 portant sur le bien-être des élèves et l'éducation inclusive ;

- l'ouverture de six nouveaux forums parentaux (« Eltereforen »), dans le but de soutenir les parents durant toutes les étapes que parcourent leurs enfants, jusqu'à la majorité de ces derniers ;

- l'entrée en vigueur de la réforme de la législation de l'activité d'assistance parentale, avec une augmentation de la participation financière de l'Etat et un renforcement des exigences en matière de qualification ;

- une meilleure formation initiale des enseignants, avec l'introduction du bachelor en formation pédagogique à l'Université du Luxembourg, permettant à un plus grand nombre d'étudiants de se lancer dans la profession d'enseignant du fondamental.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») demande des précisions au sujet de la fonction de délégué à la protection des élèves. Le représentant ministériel explique que, conformément à la loi du 30 juin 2023 précitée, ces délégués sont choisis parmi le personnel du service psychosocial et d'accompagnement scolaires ou parmi le personnel du service socio-éducatif. Conformément à l'accord signé le 16 novembre 2021 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, d'une part, et l'Association luxembourgeoise des éducateurs et éducatrices (ALEE), le Syndicat luxembourgeois des éducateurs gradués (SLEG) et le Syndicat du personnel de l'éducation nationale œuvrant spécifiquement dans

l'intérêt des élèves à besoins éducatifs spécifiques (SPEBS), d'autre part, le référentiel des fonctions desdits délégués a été élaboré en concertation avec les acteurs du secteur visé et validé par les organisations syndicales concernées. Suite à leur nomination, les délégués suivront une formation les préparant à leur nouvelle fonction, coordonnée par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CEPAS).

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») pose la question de la nécessité d'une évaluation de la « Summer School ». M. Claude Meisch dit ne pas exclure une telle évaluation systématique, étant donné que le succès de l'initiative repose souvent sur l'engouement du personnel enseignant concerné. L'orateur souligne néanmoins le succès de la quatrième édition de la « Summer School » qui s'est déroulée du 4 au 14 septembre 2023 et a accueilli quelque 6 000 élèves, ce qui marque une augmentation de l'ordre de 10 pour cent par rapport à l'été précédent.

- Suite à des demandes de Mme Martine Hansen (CSV), des informations au sujet des horaires et programmes des nouvelles sections de l'enseignement secondaire et de l'évolution du nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle seront transmises ultérieurement à la Commission.

3. Point sur les réflexions relatives à une formation professionnelle supérieure

Motion de Mme Martine Hansen relative à la mise en place d'une base légale permettant l'organisation de formations supérieures sous contrat d'apprentissage (05.07.2023)

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Claude Meisch, qui explique qu'une demande relative à l'introduction de formations professionnelles de type supérieur existe depuis un certain temps. Rappelons que par formations professionnelles supérieures, on entend l'ensemble des formations qualifiantes et diplômantes de niveau tertiaire, fondées sur une approche métier. Outre le type de formation à plein temps, ces formations peuvent se dérouler comme formations duales qui alignent formation théorique et formation pratique en entreprise par le biais d'un contrat d'apprentissage.

Reconnaissant la pertinence de la demande précitée, M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a proposé, dans le cadre du projet de loi 8079 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur, d'organiser un groupe de travail rassemblant les représentants des deux Ministères et des chambres professionnelles.

Dans le cadre de ce groupe de travail, la volonté de créer une base légale pour mettre en place un système d'enseignement supérieur au niveau de la formation professionnelle a été clairement exprimée. Les points de convergence et de divergence, de même que les questions ouvertes ont été regroupés dans un document de synthèse transmis à la Commission (cf. document figurant en annexe du présent procès-verbal). Des divergences subsistent notamment au niveau de l'intégration dudit système d'enseignement dans la logique du processus de Bologne et des crédits ECTS. Alors que certaines chambres professionnelles souhaitent assimiler les formations professionnelles supérieures et les diplômes dits académiques (bachelor, master, ...), les Ministères y voient un certain nombre d'inconvénients. Il s'avère en effet que la création de formations professionnelles supérieures sous contrat d'apprentissage, en alternance, telles que revendiquées par les chambres professionnelles, s'avère difficile au vu de la compatibilité avec le cadre strict du processus de Bologne et des critères résultant des « European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area ». Renvoyant au projet pilote du BTS en alternance « Commerce » développé par le Lycée du Nord à Wiltz, M. le Ministre fait état des

difficultés à faire respecter dans un tel genre de formation les exigences de qualité requises pour les formations de type supérieur existantes au Luxembourg et dans le cadre du processus de Bologne, notamment pour ce qui est du volet de l'apprentissage en entreprise. De même, la reconnaissance de ce volet de l'apprentissage par l'attribution de crédits ECTS pourrait s'avérer difficile dans le cadre du projet de la formation professionnelle supérieure en alternance.

En raison de ces considérations, il serait judicieux de mettre en place deux systèmes d'enseignement supérieur au sein du système éducatif luxembourgeois, à savoir une filière à part pour les formations professionnelles supérieures à côté du système existant des études supérieures dites académiques et s'inscrivant dans le cadre du processus de Bologne. Cette manière de procéder possède le mérite de la transparence du système et de la possibilité de pouvoir reconnaître les titres de formation professionnelle supérieure issus de l'étranger. Un système d'assurance qualité national pourrait être mis en place, qui se référerait plutôt aux nécessités du marché de l'emploi luxembourgeois. L'équivalence du niveau de qualification des diplômes et titres issus des deux filières serait assurée par le biais du cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ), à l'instar de la pratique établie dans un certain nombre de pays étrangers (cf. document figurant en annexe du présent procès-verbal).

En guise de conclusion, M. le Ministre souligne qu'il revient au Gouvernement issu des élections nationales du 8 octobre 2023 de prendre une décision quant aux suites à donner aux pistes de réflexion retenues à l'issue du processus de consultation avec les chambres professionnelles.

Echange de vues

Répondant à une question de Mme Martine Hansen (CSV), M. Claude Meisch explique que l'accréditation de formations BTS en alternance s'avère difficile, notamment lorsqu'il s'agit de faire correspondre le volet de l'apprentissage en entreprise avec les exigences requises dans le cadre du processus de Bologne. Ces exigences sont telles qu'elles risquent de dissuader bon nombre d'entreprises à y adhérer. C'est pour cette raison que l'édification d'un système de formation professionnelle supérieure à part, mettant l'accent sur les « learning outcomes » comme éléments d'évaluation et de reconnaissance, semble préférable. Dans ce contexte, il serait également proposé d'établir un registre des titres de formation à part pour les titres de formation professionnelle supérieure, ce qui aurait l'avantage de pouvoir reconnaître bon nombre de tels titres de formation issus de l'étranger.

*

M. Gilles Baum (DP) donne la parole à l'initiatrice de la motion sous rubrique, Mme Martine Hansen (CSV) qui dit saluer les informations transmises dans le cadre de la présente réunion. Reconnaisant l'importance du sujet, les membres de la Commission décident d'un commun accord de maintenir ladite motion sur le rôle de la Chambre des Députés, dans l'attente des démarches à entamer par le Gouvernement issu des élections du 8 octobre 2023.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Annexes

Documents de travail transmis par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Les formations supérieures dans la Formation professionnelle

- Aperçu – formations professionnelles supérieures à l'étranger

Luxembourg, le 25 septembre 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Les formations supérieures dans la Formation professionnelle

Le présent document a été dressé suite aux discussions qui ont été menées entre le MENJE, MESR, CDM, CA, CC et CSL et qui sert de point de repère pour une éventuelle introduction de formations professionnelles supérieures, ci-après « FPS ».

Introduction

A l'heure actuelle, le Luxembourg ne connaît au niveau de l'enseignement tertiaire accrédité que des programmes et titres de formation dits académiques relevant de l'enseignement supérieur¹ dont l'organisation relève de la compétence du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ci-après « MESR »².

Cependant une demande relative à l'introduction de formations professionnelles de type supérieur, donc celles issues dans la formation professionnelle et surtout celles qui pourraient se faire sous contrat d'apprentissage, existe depuis un certain temps.

Début 2023, dans le cadre du PL ENSSUP, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a entamé le processus et proposé d'organiser à ce sujet des workshops entre les représentants des chambres professionnelles, du MESR ainsi que du MENJE (SFP).

A titre liminaire, il y a aussi lieu de relever la position initiale des partenaires sociaux exprimée dans le cadre du projet de loi n° 8079 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur et portant modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ; 3° de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg ; 4° de la loi du 31

¹ <https://mesr.gouvernement.lu/fr/le-ministere.html>

² <https://mesr.gouvernement.lu/fr.html>

juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg.

Cette position se dégage de la lecture du document « Position commune des partenaires sociaux nationalement représentatifs dans le cadre du Semestre européen 2023 – Document en vue de la 1^e réunion du cycle 2023 » et se lit comme suit :

« Les partenaires sociaux saluent cette initiative du MENJE et du MESR, mais estiment que pour marquer une réelle volonté d'ouvrir le système de l'enseignement supérieur à l'organisation de formations sous contrat d'apprentissage, il y aurait lieu d'introduire une disposition dans le projet de loi n° 8079 spécifiant que les formations menant à des Brevets de technicien supérieur (BTS), voire à des Bachelors et des Masters, peuvent être organisées selon le modèle de l'apprentissage. »

Les points de convergence

a. Définition

Par formations professionnelles supérieures, on entend l'ensemble des formations qualifiantes et diplômantes de niveau tertiaire, fondées sur une approche métier.

Outre le type de formation à plein temps, elles peuvent se dérouler comme formations duales qui alignent formation théorique et formation pratique en entreprise par le biais d'un contrat d'apprentissage. Elles donnent aux apprenants une vision concrète du domaine professionnel concerné et leur apportent des compétences concrètes, directement exploitables en milieu professionnel.

b. But des FPS

Les FPS permettent d'acquérir des qualifications en vue d'exercer des activités professionnelles complexes impliquant des responsabilités élevées.³

Elles permettent de donner une perspective aux jeunes issus notamment de la formation professionnelle qui peuvent poursuivre leurs études spécialisées et approfondir leurs connaissances d'après la devise « Kein Abschluss ohne Anschluss ».

³ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/fps.html>

Elles visent à faciliter l'insertion professionnelle et permettent de répondre aux besoins de qualification des personnes et des entreprises.

Elles peuvent être prises comme moyen pour contrecarrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en ce qu'elles préparent des professionnels hautement qualifiés au marché du travail.⁴

Les FPS servent de moyen pour revaloriser et étendre le champ d'application de la formation professionnelle dans son ensemble.

Finalement l'accès à ces formations est considéré comme un moyen de favoriser le « upskilling and reskilling » surtout si, outre sous format initial et adulte, elles sont conçues de façon à être offertes en cours d'emploi.

c. Les différents types de FPS

Comme annoncé dans l'introduction, les chambres professionnelles souhaiteraient proposer les FPS sous contrat d'apprentissage, en alternance, ce qui peut s'avérer difficile au vu de la compatibilité avec le cadre strict du processus de Bologne et des critères résultant des European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG).

De nombreux élèves qui s'engagent dans une FPS ont suivi auparavant une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage et gagnent pendant ce temps leur propre argent, ce qui est indispensable pour certains élèves et rend impossible une FPS à plein temps.

Cependant, la possibilité des FPS dispensées sous le régime du plein temps ne doit pas être exclue d'emblée.

L'importance des formations en cours d'emploi dans le cadre des FPS a également été soulignée.

d. Besoins en compétences des entreprises

Une analyse des besoins en compétences au niveau de l'économie, et plus particulièrement l'identification des professions et métiers pour lesquels il est pertinent, de proposer une formation professionnelle de niveau tertiaire combinant un enseignement théorique et un enseignement pratique en milieu professionnel, doit être menée.

⁴ Idem.

Il a été convenu que ce n'est qu'après avoir défini ces besoins en compétences, ensemble avec les chambres professionnelles, que le développement de formations et certifications pourrait avoir lieu.

Cela garantira une bonne employabilité et un positionnement adéquat au niveau des conventions collectives.

Durant les dernières années, des formations BTS en « Négociation et Digitalisation de la Relation Client », « Systèmes Numériques – option informatique et réseaux » ou encore en « Électrotechnique » ont été offerts dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier.

L'identification des besoins en entreprises, qui inclut le recueil des informations nécessaires dans les différents secteurs, est une phase cruciale qui, d'après les chambres professionnelles, nécessitera plus de temps. Dans un premier temps, les domaines suivants ont été cités comme pouvant être intéressants pour des FPS au Luxembourg : greening, commerce, domaine technologique, logistique.

e. La valorisation des diplômes/titres des FPS

Les membres du groupe de travail ont mis en avant l'importance de l'équivalence des diplômes/titres FPS (en termes de niveaux du CLQ (gleichwertig, nicht gleichartig) par rapport aux diplômes de la branche académique.

Ce projet permettrait d'ériger un registre des titres issus des FPS, donc un système de reconnaissance des diplômes/titres de FPS issus à l'étranger et qui pourraient être reconnus au Luxembourg. De ce fait, la mobilité des diplômés se trouverait renforcée.

La question de la valorisation des diplômes des FPS rejoint celle de l'inscription des diplômes/titres aux différents niveaux d'inscription au CLQ. Les marchés des emplois privé et public devront en tenir compte.

Les points de divergence :

a. Les FPS au sein du système scolaire de l'enseignement supérieur au Luxembourg

Au Luxembourg, seul le brevet de maîtrise et le brevet de technicien supérieur (BTS) existent au niveau des formations professionnelles dites post-DAP ou post-technicien.

Alors que le brevet de maîtrise poursuit son propre système d'évaluation, le BTS s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne.

L'idée avancée dans le cadre du présent projet est celle de la mise en place de deux systèmes d'enseignement supérieur au sein du système éducatif luxembourgeois, une filière/branche à part pour les FPS à côté du système existant des études supérieures dites académiques et s'inscrivant dans le cadre du processus de Bologne.

Cette manière de procéder possède le mérite de la transparence du système et de la possibilité de pouvoir reconnaître les titres de formation FPS issus de l'étranger.

Le présent projet se présente comme une chance d'ériger un propre système de la FPS plus simple d'accès et moins contraignant que le système dit académique en suivant le cadre strict du processus de Bologne.

Or, cette idée n'est pas sans susciter quelques critiques de la part des chambres professionnelles.

Les arguments avancés en faveur d'un système unique de l'enseignement supérieur qui regrouperait les deux branches, FPS et académique, étaient les suivants :

- le Luxembourg est un pays de taille trop petite pour faire ériger deux systèmes d'études supérieures distincts ;
- la mise en place de deux systèmes autonomes pourrait être perçue comme un système à deux classes et ainsi faire échouer la tentative de revalorisation de la formation professionnelle.

b. Les dénominations des diplômes/titres issus de la FPS

Les chambres professionnelles souhaitent que les FPS aient les mêmes dénominations que les diplômes académiques, à savoir « Bachelor » et « Master », et ce au titre de la reconnaissance et valorisation. Les dénominations classiques seraient plus opportunes en termes de valorisation du parcours effectué.

Le MESR a fait valoir que si des titres de qualification portent la dénomination de Bachelor professionnel ou de Master professionnel, ceux-ci s'inscrivent d'office dans le cadre du processus de Bologne et doivent satisfaire aux critères afférents. Cela vaut en France, où les licences professionnelles confèrent des grades académiques.

En Allemagne, depuis le 1er janvier 2020, certaines des formations et qualifications professionnelles (staatlich geprüft/geprüft) des Fachschulen et des chambres professionnelles peuvent conférer les titres Bachelor Professional et Master Professional. Cette décision a été précédée de débats animés et reste controversée, notamment de la

Hochschulrektorenkonferenz, qui a mis en garde devant le risque de confusion avec les grades académiques internationalement reconnus de Bachelor et de Master.

Les autorités compétentes suisses ont d'ailleurs aussi publié une prise de position à ce sujet, où elles argumentent dans le même sens en mettant en garde contre le risque de confusion et contre les effets d'une décision qui risque en fin de compte d'être contreproductive :

"<https://www.swissuniversities.ch/themen/lehre/professional-bachelor>" Professional Bachelor – swissuniversities

c. Le système de reconnaissance des savoirs et compétences_ ECTS ou non ?

Toujours selon les chambres professionnelles, les FPS devraient être reconnues au même titre que les diplômes académiques. Ainsi, les FPS devraient fonctionner dans la logique ECTS, à l'instar du système éducatif français par exemple, afin de garantir une compréhension, une valorisation ainsi qu'une passerelle faciles vers les cursus académiques. L'utilisation des crédits ECTS est donc étroitement liée à la perspective à donner aux apprenants de disposer de passerelles entre les branches dites FPS et académique possibles. Même à supposer que ces formations soient dotées d'ECTS, toujours est-il que chaque établissement d'enseignement supérieur / université reste libre de reconnaître ou non des ECTS obtenus préalablement.

Le MESR insiste cependant sur le fait que l'attribution de crédits ECTS n'est possible que dans le cadre du processus de Bologne et que le projet de FPS risque de ne pas être conforme à ces exigences. Il serait plus judicieux de travailler avec des learning outcomes comme éléments d'évaluation. D'autant plus que dans la pratique, même dans le cadre de formations relevant du processus de Bologne, la reconnaissance d'acquis d'apprentissage se fait au cas par cas, sur base des plans d'études des programmes concernés - en d'autres termes, les ECTS ne confèrent aucune garantie de reconnaissance automatique et complète, ni même au niveau de programmes dits académiques.

Il a été avancé de se référer aux différents niveaux du cadre luxembourgeois de qualifications (ci-après « CLQ ») plutôt qu'à la dénomination d'un diplôme, certificat ou titre, argument qui n'a pas été suivi de part et d'autre alors que le marché de l'emploi luxembourgeois ne travaillerait pas beaucoup avec le cadre de qualification.

Le MESR relève également la problématique que le système de l'enseignement supérieur s'inscrivant dans le cadre du processus de Bologne permet actuellement pas la reconnaissance de diplômes/titres issus de FPS à l'étranger et que le présent projet serait l'occasion idéale pour en ériger un système à part pour la reconnaissance de titres étrangers relevant de la FPS, ce qui permettrait de combler une lacune et ce qui contribuerait à attirer des titulaires de telles qualifications sur le marché de travail national.

L'idée du recours aux ECVET n'est pas retenue alors que ce système de crédits n'a pas porté ses fruits dans le passé et ne semble pas fonctionner au niveau européen.

Les questions ouvertes :

a. Sujets momentanément en suspens

La discussion est lancée autour de l'utilisation ou la non-utilisation des crédits ECTS, des passerelles et de la création ou non de deux branches séparées, FPS et académique. Dans un souci de continuation des débats/réflexions et tout en étant conscient du fait que certaines divergences de vue persistent entre les membres du groupe de travail, surtout en ce qui concerne l'utilisation ou la non-utilisation des crédits ECTS ainsi que sur la question des passerelles entre les deux branches, il a été convenu à l'unanimité d'exclure ces deux problématiques dans un premier temps.

b. Le système d'assurance qualité des FPS

Pour les formations de type supérieur existant actuellement au Luxembourg, et plus particulièrement les BTS en place, un comité d'accréditation garantit actuellement la qualité. Le MESR fait relever que pour certains éléments du programme de formation du BTS au Lycée du Nord, notamment l'apprentissage en entreprise, le comité d'accréditation a formulé des réserves quant au respect des exigences du processus de Bologne. Si d'autres formations qui se déroulent actuellement sous le régime du plein temps pouvaient être modifiées pour un apprentissage en alternance, elles risqueraient de ne pas être approuvées par l'agence d'accréditation flamande-néerlandaise NVAO⁵ ou toute autre agence d'accréditation, poursuit le MESR.

⁵ <https://www.nvao.net/nl>

Pour les différentes FPS, un système d'assurance qualité national pourrait être mis en place, qui se référerait plutôt aux nécessités du marché de l'emploi luxembourgeois.

Les descripteurs du CLQ ne doivent pas être perdus de vue au titre de cette discussion. Ceux-ci garantissent que les diplômes luxembourgeois peuvent être pris en compte à l'étranger et vice-versa. Dans ce contexte, il est important de noter que les cadres nationaux des qualifications (NQF) des autres pays européens comportent aux niveaux 6 et 7 non seulement les Bachelors et Masters, mais aussi des qualifications professionnelles.

En outre, le suivi qualitatif des élèves durant leur formation dans les entreprises doit être garanti.

Lors de la discussion sur l'assurance qualité, la question relative aux crédits ECTS s'est posée et devra encore être clarifiée.

Le rôle de l'assurance de la qualité au niveau du système entier d'enseignement et de formation des FPS sera déterminant.

c. Financement

L'Etat luxembourgeois prévoit des aides aux études supérieures. Dans le cas du développement des FPS, il faudrait développer un nouveau modèle spécifique qui compléterait aussi une lacune, dans le sens où il permettrait d'accorder des aides financières aux personnes qui accomplissent des études relevant de la FPS à l'étranger.

La question reste cependant de savoir dans quelle mesure les élèves d'une FPS sous contrat d'apprentissage, auraient droit à une bourse.

Solution envisageable pour les FPS au Luxembourg

a. Comparaison des différents systèmes éducatifs

Sachant qu'il existe des modèles qui ont porté leurs fruits et que la formation professionnelle y connaît une visibilité et une reconnaissance sociale élevées au même titre qu'une formation académique, ce qui garantit une équivalence entre ces diplômes/titres, une analyse comparative a été menée et présentée au groupe de travail.

Très proche du modèle de la Suisse, l'Autriche est actuellement en train d'élaborer un nouveau système à part entière de FPS qui devrait être mis en place l'année prochaine.

Suite à la présentation relative à la comparaison des différents systèmes éducatifs de pays voisins, il a été convenu de suivre de plus près et de s'inspirer du nouveau modèle du HBB autrichien⁶.

Les réflexions des membres du groupe de travail se recoupent sur les points les plus importants en ce qu'il faudra veiller à ce que les diplômes de la formation professionnelle supérieure aient la même valeur que ceux de la branche académique et doivent être classés adéquatement au niveau correspondant du cadre luxembourgeois de qualification.

Dans un souci de transparence également, une bonne assurance qualité est nécessaire pour développer les formations en fonction des compétences FPS requises sur le marché du travail.

Dans les discussions, il faut également considérer les FPS offertes à l'étranger, car le Luxembourg est un petit pays et il ne sera peut-être pas possible d'offrir une FPS pour chaque profession/métier. La reconnaissance d'un diplôme étranger doit être assurée.

b. Conclusions

Des contacts seront établis entre le MENJE et leurs collègues autrichiens.

La volonté de créer une base légale pour mettre en place un système d'enseignement supérieur au niveau des FPS a clairement été exprimée.

A côté du régime à temps plein, le système dual dans le cadre des FPS signifiant la formation professionnelle sous contrat d'apprentissage avec ses modalités de fonctionnement (droit de former, rôle d'un intermédiaire, etc.) reste à clarifier.

L'établissement d'une gouvernance du présent projet d'instauration des FPS a été jugé indispensable.

Le système d'évaluation pourra être mise en œuvre en s'inspirant du système actuellement en place au niveau de la Formation professionnelle initiale.

L'identification des besoins en compétences des entreprises en matière de FPS ne se fera que dans un deuxième temps par les chambres professionnelles patronales.

Le principe de la valorisation des diplômes/titres des FPS à travers l'équivalence des diplômes/titres FPS (en termes de niveaux du CLQ (gleichwertig, nicht gleichartig) par rapport

⁶ <https://www.wko.at/service/bildung-lehre/hoehere-berufliche-bildung-hbb-factsheet.pdf>

aux diplômes issus de la branche académique est reconnu, de même que leur inscription au niveau y relatif adéquat du CLQ importe.

L'édification d'un système de reconnaissance des diplômes/titres de FPS (étrangers) est une chance à saisir dans le cadre du présent projet et permet d'assurer la transparence du nouveau système des FPS à mettre en place.

Le système d'assurance-qualité à mettre en place pour les FPS reste à définir.

BROUILLON

Annexes :

1. Aperçu – formations professionnelles supérieures à l'étranger (document MESR)
2. Enseignement professionnel supérieur (analyse comparative)



Aperçu – formations professionnelles supérieures à l'étranger

Synthèse

En **Suisse**, l'enseignement tertiaire comporte clairement **deux domaines distincts** : l'**enseignement supérieur académique s'inscrivant dans le processus de Bologne** et la **formation professionnelle supérieure**.

Outre le nqf.ch-HS pour le secteur de l'enseignement supérieur, la Suisse dispose d'un **deuxième cadre sectoriel de qualifications**, le CNC formation professionnelle pour les qualifications de la formation professionnelle.

L'**Autriche** a lancé un processus visant à se doter d'un **cadre législatif** qui met en place, à l'instar du modèle suisse et donc à côté des formations de l'enseignement supérieur académique relevant du processus de Bologne, une filière de **formation professionnelle supérieure (*höhere berufliche Bildung*)**.

Ce processus présente un **intérêt particulier**, dans la mesure où il poursuit des objectifs comparables aux besoins constatés au Luxembourg (cf. besoin important de professionnels hautement qualifiés dans de nombreux secteurs, volonté de valorisation accrue de la formation professionnelle, besoin d'une offre et de modèles de formation flexibles, etc.).

En **Allemagne** existe, dans certains *Länder*, le modèle des **Berufsakademien** qui proposent des études au niveau tertiaire, combinant formation théorique à l'académie et formation pratique en entreprise. Elles confèrent des titres étatiques (titres professionnels) qui ne constituent pas de grades académiques.

Actuellement, il semble y avoir toutefois une **tendance vers l'académisation**, dans la mesure où dans plusieurs *Länder*, les *Berufsakademien* sont transformées en *duale Hochschulen*, qui confèrent des titres académiques.

Les **Fachschulen/Fachakademien** sont des institutions d'enseignement postsecondaire qui proposent des formations avec une forte composante pratique. L'accès se fait généralement sur base d'une formation professionnelle initiale et/ou d'une expérience professionnelle avérée. Les formations débouchent en principe sur des titres étatiques (*staatlich geprüft/staatlich anerkannt*).

Les **chambres professionnelles** (*Industrie- und Handelskammer, Handwerkskammer*) offrent des formations professionnelles débouchant sur un titre professionnel (*geprüft*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, certaines des formations et qualifications précitées (*staatlich geprüft/geprüft*) des Fachschulen et des chambres professionnelles peuvent conférer les titres **Bachelor Professional** et **Master Professional**. Cette décision a été précédée de débats animés et reste controversée, notamment de la *Hochschulrektorenkonferenz*, qui a mis en garde devant le risque de confusion avec les grades académiques internationalement reconnus de Bachelor et de Master.

Les autorités compétentes suisses ont aussi publié une prise de position à ce sujet, où elles abondent dans le même sens en mettant en garde contre le risque de confusion et contre les effets d'une décision qui risque en fin de compte d'être contreproductive : [Professional Bachelor - swissuniversities](#).

En **France**, la **distinction entre formations académiques et formations professionnelles est moins nette**. L'on considère généralement que font partie des filières techniques professionnelles les **brevets**

de technicien supérieur (BTS), généralement préparés dans les lycées, et le **bachelor universitaire de technologie (BUT)**, anciennement le **diplôme universitaire de technologie (DUT)**, offerts par les instituts universitaires de technologies (IUT), composantes d'une université.

Le **Registre national des certifications professionnelles (RNCP)** recense des diplômes et titres à vocation professionnelle, c'est-à-dire aussi bien des diplômes nationaux et les titres professionnels délivrés par l'Etat que les titres à finalité professionnelle proposés par des chambres professionnelles, des organismes de formation publics ou privés, des ministères ou encore des certificats de qualification professionnelle délivrés par les branches professionnelles répondant à des besoins de qualification spécifique. La procédure d'inscription au RNCP est une classification, par niveaux et par spécialités, s'attachant principalement à une fonction (p. ex. titre d'ingénieur, etc.), des titres délivrés par des organismes qui en font la demande.

Il n'est guère indiqué de s'inspirer du modèle français, dans la mesure où il **manque de transparence** et présente un **amalgame** de formations supérieures académiques, se situant dans le cadre du processus de Bologne, et de formations professionnelles de niveau tertiaire « hors Bologne ».

En **Belgique** (Fédération Wallonie – Bruxelles), à côté des formations de l'enseignement supérieur académique de plein exercice relevant du processus de Bologne, l'**enseignement de promotion sociale** s'inscrit dans l'approche de l'éducation tout au long de la vie. Il offre aux **adultes** un large éventail de formations de niveau secondaire ou supérieur, au terme desquelles il délivre des titres reconnus. Au niveau supérieur, il s'agit aussi bien de **titres spécifiques à la promotion sociale** (brevet d'enseignement supérieur, certificat spécifique de niveau supérieur, diplômes spécifiques à l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court) que de **titres correspondants à ceux délivrés dans l'enseignement académique « classique »** (certains grades de bachelier et de master).

Aux **Pays-Bas**, il ne semble pas exister, à l'heure actuelle, de formation professionnelle supérieure spécifique, se situant en dehors du processus de Bologne. Y est établie toutefois une distinction entre diplômes délivrés par les universités et ceux délivrés par les hautes écoles (*hogescholen, universities of applied sciences*).

Au niveau des bachelors est établie une distinction entre bachelors délivrés par les universités (bachelors à orientation académique/scientifique, WO) et les bachelors délivrés par les hautes écoles (bachelors à orientation professionnelle, HBO). Les bachelors des *universities of applied sciences* ne donnent pas automatiquement accès aux masters « académiques » correspondants, offerts par les universités.

Les hautes écoles néerlandaises offrent aussi des formations professionnalisantes de type court menant au « associate degree ».

*

Informations supplémentaires

Définition

La formation professionnelle supérieure se situe dans le domaine de l'enseignement tertiaire. Elle est généralement la continuation d'une formation professionnelle et vise à constituer, à côté de l'enseignement supérieur de type académique s'inscrivant dans le cadre du processus de Bologne, une filière plus technique et plus proche de la profession. Il s'agit d'offrir aux étudiants une formation, avec des qualifications et un diplôme, qui repose sur une approche professionnelle.

De nombreux pays proposent déjà de telles formations. Elles ont généralement lieu dans des académies professionnelles, des écoles supérieures ou des universités techniques.

Dans certains cas, des formations professionnelles supérieures sont proposées sous forme d'études en alternance. Dans ce cas, il est plus facile pour les étudiants d'apprendre le lien avec la profession.

Diplômes et lieux de formation

En Europe, certains pays proposent déjà des formations professionnelles supérieures qui se situent aux niveaux 5, 6, 7, voire 8, du cadre européen des qualifications, auquel se réfèrent les cadres nationaux de qualifications. Ces programmes déjà opérationnels peuvent aider à développer, au Luxembourg, des formations professionnelles supérieures propres et fournir des valeurs empiriques sur l'organisation de ces formations.

Suisse

Les études supérieures en Suisse sont également appelées **degré tertiaire de l'éducation**. L'offre de formation à ce niveau **se divise principalement en deux domaines**, celui des hautes écoles (universitaires ou non) et celui de la formation professionnelle supérieure.

- Le domaine des hautes écoles comprend les hautes écoles universitaires (universités cantonales et écoles polytechniques fédérales) ainsi que les hautes écoles spécialisées.
- Le **domaine de la formation professionnelle supérieure** est constitué par les **écoles supérieures** et par **toutes les autres formations de degré tertiaire** préparant au **brevet fédéral** ou au **diplôme fédéral**. La formation professionnelle supérieure se caractérise par une offre large et diversifiée d'**institutions privées**.
Ce second pilier de l'enseignement supérieur s'adresse aux **personnes qualifiées dotées d'une certaine expérience** et leur permet de **se spécialiser ou d'élargir leurs qualifications**. Il inclut les formations en école supérieure ou le passage d'un examen réglementé au niveau fédéral (examen professionnel ou examen professionnel supérieur).

La formation professionnelle supérieure propose des filières de formation pour les domaines d'activité professionnelle exigeants et à responsabilités. Elle vise à former des cadres, de même qu'à la spécialisation de professionnels. La formation professionnelle supérieure comprend les écoles supérieures ainsi que les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs.

Les écoles supérieures transmettent aux étudiantes et étudiants les compétences leur permettant d'assumer de manière autonome des responsabilités aussi bien au niveau technique qu'à celui de la gestion, ceci dans leur domaine de spécialisation. Les filières de formation ont une orientation pratique et favorisent en particulier la réflexion méthodique et systémique. Elles fournissent en outre les qualifications supplémentaires requises pour l'analyse de tâches spécifiques à leur profession et la mise en pratique du savoir acquis.

Les examens fédéraux réunissent ce que l'on appelle les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs. Placés sous la responsabilité des organisations du monde du travail, ils correspondent aux besoins du marché de l'emploi et sont organisés de manière uniforme à l'échelle suisse. Les examens professionnels s'adressent en règle générale aux personnes qui disposent déjà de capacités professionnelles approfondies et de plusieurs années d'expérience et qui souhaitent se spécialiser dans un domaine.

L'examen professionnel menant au **brevet fédéral (BF)** représente la première étape de spécialisation suite à un certificat fédéral de capacité (CFC). Il s'agit là de développer des connaissances approfondies dans un domaine spécifique. Une fois le brevet obtenu, les personnes peuvent exercer une fonction de cadre intermédiaire et assumer des tâches demandant des connaissances nettement supérieures à celles des titulaires d'un CFC. De plus en plus, les diplômés d'un brevet fédéral sont également

responsables de la formation des apprentis.

L'examen professionnel supérieur menant au **diplôme fédéral** représente une étape de spécialisation avancée. Dans certaines professions, le diplôme fédéral est plus connu sous le nom de maîtrise fédérale. Si dans une même profession, il est possible d'acquérir un brevet fédéral et un diplôme fédéral, ce dernier est de niveau supérieur. Le diplôme fédéral atteste l'acquisition de compétences d'expert-e dans un domaine d'activité et prépare les personnes à diriger une entreprise. De plus, les titulaires d'un diplôme fédéral peuvent également être responsables de la formation des apprentis.

La préparation à l'examen professionnel ou à l'examen professionnel supérieur se présente généralement sous forme de cours (quelques jours par semaine, le soir ou le samedi) organisés par les associations professionnelles ou par des écoles publiques ou privées. Ces cours s'effectuent la plupart du temps en emploi.

Des cours préparatoires ne sont pas proposés pour tous les examens professionnels ; il existe également des examens auxquels il n'est plus possible de se présenter.

Pour être admis à l'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur, il faut généralement être titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) et bénéficier de plusieurs années d'expérience professionnelle. Les règlements d'examen des professions décrivent les diverses conditions d'admission.

Il est parfois possible d'accéder à certains examens avec un certificat fédéral de capacité obtenu dans une autre profession ou en ne remplissant pas toutes les conditions d'admission. Néanmoins, dans ce cas aussi, une expérience professionnelle dans le secteur correspondant à l'examen est exigée.

Les candidats à un examen fédéral peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de la Confédération s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Passer un examen fédéral ;
- Avoir suivi un ou plusieurs cours préparatoires ayant débuté après le 1^{er} janvier 2017.

50 % des frais de cours pris en considération seront remboursés, jusqu'au montant de :

- CHF 9'500.- pour un examen professionnel;
- CHF 10'500.- pour un examen professionnel supérieur.

En cas de besoin et à certaines conditions, il est possible de demander le versement de subventions partielles.

La Confédération verse la subvention directement à la personne ayant suivi le cours (financement axé sur la personne). Le droit à une subvention fédérale est soumis aux conditions suivantes :

- Le cours suivi doit figurer dans la liste des cours préparatoires du SEFRI.
- Le participant paie lui-même sa formation. Les factures et les attestations de paiement du prestataire de cours doivent être établies au nom de la personne ayant suivi le cours.
- La personne ayant suivi le cours doit se présenter à l'examen. Le résultat de l'examen n'a pas d'incidence sur le droit à une subvention.
- La personne ayant suivi le cours doit avoir son domicile fiscal en Suisse au moment de l'examen¹.

¹ <https://www.orientation.ch/dyn/show/3880>

Outre le nqf.ch-HS pour le secteur de l'enseignement supérieur, la Suisse dispose d'un **deuxième cadre sectoriel de qualifications**, le **CNC formation professionnelle pour les qualifications de la formation professionnelle**.

NQF-VPQ levels	Qualification type		EQF levels
8			8
		Advanced	
7		federal diploma of higher	7
6		Federal diploma of higher education diploma	6
		College of higher education diploma	
5	Federal	education	5
4	VET diploma		4
3	Federal VET certificate		
2			2
1			1

NB:

- Federal certificate of vocational education and training: two-year VET programmes.
- Federal diploma of vocational education and training: three- and four-year VET programmes.
- Federal diploma of higher education (part-time tertiary level professional education and training: federal professional examination.
- Advanced Federal diploma of higher education issued by a college of higher education: federal professional examination.
- Advanced Federal diploma of higher education: formal study programme.

Autriche

En Autriche, après l'obtention du diplôme de fin d'études de l'école secondaire professionnelle (*Abschluss der berufsbildenden mittleren Schule*) de niveau 4, il existe le diplôme de fin d'études de l'école secondaire professionnelle (*Reife- und Diplomprüfung der berufsbildenden höheren Schulen*) de niveau 5. Tous deux confèrent une formation professionnelle initiale achevée.

Pour tous les diplômes supérieurs, aux niveaux 6 à 8, il existe deux filières, l'une académique et l'autre professionnelle. Les formations professionnelles supérieures s'étendent ici (à l'exception du secteur de la santé) jusqu'au niveau 6, où il est possible d'obtenir un diplôme de *Meister* ou d'ingénieur.

Depuis juillet 2020, le *Meister*, le bachelor et le Dipl.Ing. sont mis en équivalence en Autriche. Toutefois, un *Meister* ne permet pas en principe d'entamer des études de master, car le *Meister* et le Bachelor sont certes équivalents, mais pas de même nature. Après un examen de *Meister*, l'étudiant dispose d'autres qualifications et s'est penché sur d'autres contenus spécialisés que lors des études de Bachelor, c'est pourquoi il n'est pas automatiquement qualifié pour des études de Master. Il existe toutefois différentes possibilités de passer d'un *Meister* à une formation académique :

- Dans certains établissements d'enseignement supérieur (spécialisés), il est possible d'accéder aux études de bachelor par le biais d'un examen supplémentaire, à condition de disposer d'une expérience professionnelle pertinente.
- Passage avec succès de la *Berufsreifepfung*.
- Pour certaines études, il y a possibilité d'accéder à l'université ou à la haute école spécialisée en passant un examen de droit d'études (*Studienberechtigungsprüfung*)².

L'examen de *Meister* est organisé par les bureaux d'examen de *Meister* de la Chambre de Commerce. Il se compose de cinq parties (« modules »). L'ordre peut être choisi librement.

Un certificat de module est délivré pour chaque module réussi. Si tous les examens de module ont été passés avec succès, l'office d'examen de *Meister* délivre un certificat global, lié à l'autorisation de porter le titre de *Meisterin/Meister* du métier concerné.

Les *Meisterinnen/ Meister* peuvent désigner leur établissement comme *Meisterbetrieb* et utiliser le label de qualité pour les *Meisterbetriebe* dans leurs relations commerciales³.

Les diplômés d'une école technique supérieure (*höheren technischen Lehranstalt (HTL)*) ou les personnes disposant d'une qualification comparable et de trois ou six années de pratique spécialisée peuvent obtenir le titre d'ingénieur(e)⁴.

Pour cela, il faut passer un entretien professionnel sur la pratique dans le cadre de la procédure de certification. Les spécialités techniques et industrielles concernées sont définies dans le règlement de spécialisation IngG⁵.

² <https://www.studieren.at/abschluesse/bachelor-meister-gleichwertig/#gleichwertig>

³ https://www.oesterreich.gv.at/themen/bildung_und_neue_medien/lehre/Seite.333301.html#Allgemeines

⁴ https://www.oesterreich.gv.at/themen/leben_in_oesterreich/titel_und_auszeichnungen/4/Seite.1730302.html

⁵ <https://www.ris.bka.gv.at/GeltendeFassung.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20009834>

NQF levels	Qualification types	EQF levels
8	Doctorate (<i>Doktorgrade</i>) Level 8 professional qualifications in the health sector E.g. Clinical Psychology (<i>Klinische Psychologie</i>)	8
7	Master degree (<i>Master- bzw. Diplomgrade</i>)	7
6	Bachelor degree (<i>Bachelorgrade</i>) Master craftsman (<i>Meister</i>) Engineer (<i>Ingenieur</i>)	6
5	VET college / school leaving certificate – 5year programmes (BHS) (<i>Reife- und Diplomprüfung der berufsbildenden höheren Schulen</i>) Level 5 professional qualification awarded by the Federal Ministry of Defence – Staff NonCommissioned Officer (<i>Stabsunteroffizier oder Stabsunteroffizierin (StbUO, Erstverwendung)</i>) Level 5 professional qualification awarded by the Federal Ministry of Justice – Executive Judicial Office (<i>Exekutivdienst in der Verwendungsgruppe E2a im Justizressort</i>) (<i>“Dienstführenden Grundausbildung” – mittleres Management</i>)	5
4	VET school qualification – 3 and 4year programmes (BMS) (<i>Abschluss der berufsbildenden mittleren Schule</i>) Apprenticeship certificate (<i>Lehrabschluss</i>) Level 4 professional qualification awarded by the Federal Ministry of Defence – Career NonCommissioned Officer (NCO) (<i>Militärberufsunteroffizier oder Militärberufsunteroffizierin (MBUO, Erstverwendung)</i>) Level 4 professional qualification awarded by regional governments – agricultural technical schools – 3 years (<i>Abschlussprüfung an der landwirtschaftlichen Fachschule</i>)	4
3		3
2		2
1		1

Source: The Austrian NQF register: www.qualifikationsregister.at [accessed 30.3.2020]

The NQF Law (2016): https://www.ris.bka.gv.at/Dokumente/BgblAuth/BGBlA_2016_I_14/BGBlA_2016_I_14.pdf#sig

L’Autriche a lancé un processus visant à se doter d’un cadre législatif mettant en place, à côté des formations académiques de l’enseignement supérieur s’inscrivant dans le processus de Bologne, une filière de formation professionnelle supérieure (*höhere berufliche Bildung, HBB*).

La loi afférente (*Gesetz zur Höheren Beruflichen Bildung*) vise à faciliter le développement de formations professionnelles qui répondent à des besoins avérés du marché du travail et qui puissent être suivies, le cas échéant, en cours d’emploi.

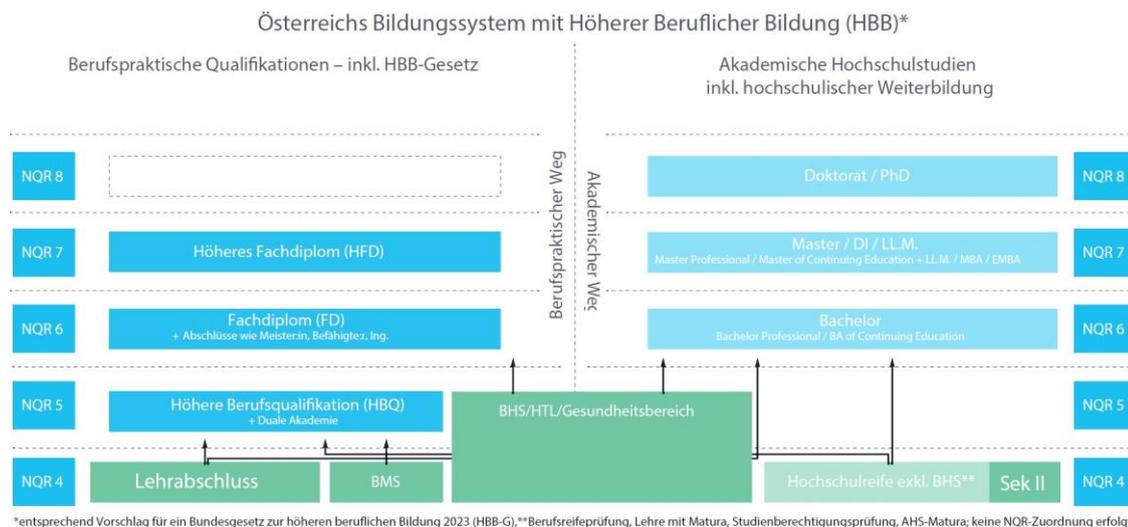
Exemples potentiels de futures qualifications HBB :

- Handel: • HBB-Qualifikation als Filial- bzw. Regionalleitung (aufbauend auf Lehrberuf Einzelhandelskaufmann/-frau) – NQR 5
- Handwerk und Gewerbe: • HBB-Qualifikation Technische Projektleitung im Bereich Heizungstechnik (Servicetechniker:in) - NQR 5 • HBB-Qualifikation Energie- und Energieeffizienz-Berater:in, aufbauend auf Lehrberuf Rauchfangkehrer:in – NQR 5
- Umwelt- und Klimatechnologie: • HBB-Qualifikation Dachdecker:in/Fassadenbauer:in mit Spezialisierung Photovoltaik/Solarthermie - NQR 5
- Industrie und Herstellung von Waren: • Duale Akademie Professional – Automatisierungstechnik-Mechatronik - NQR 5

Les désignations de niveau (*Stufenbezeichnungen*) des qualifications de la HBB seront les suivantes :

- Höhere Berufsqualifikation HBQ für die 1. Stufe der HBB (entspricht Niveau 5 des NQR)
- Fachdiplom FD – für die 2. Stufe der HBB (entspricht Niveau 6 des NQR)
- Höheres Fachdiplom HFD – für die 3. Stufe der HBB (entspricht Niveau 7 des NQR)

La loi HBB permettra la mise en place de formations professionnelles supérieures qui, tout en étant de nature et de visée différentes, seront situées aux mêmes niveaux du cadre des qualifications que les différentes formations académiques s'inscrivant dans le processus de Bologne (*gleichwertig, nicht gleichartig*).



Comme l'Autriche est en train de modifier sa formation professionnelle supérieure pour s'adapter à la situation actuelle, il est logique de considérer cette évolution comme un modèle.

Allemagne

En Allemagne, il existe différents diplômes relevant de la **formation professionnelle supérieure**. Il s'agit notamment du *Meister* (maître artisan) et du *geprüfte(r)* ...

Depuis 2020, l'Allemagne connaît toutefois de nouveaux développements. Les trois niveaux de formation continue qui existaient déjà dans la pratique ont été inscrits dans la loi et une désignation de diplôme unique a été établie pour chacun des niveaux, notamment *geprüfte(r) Berufsspezialist(in)*, *Bachelor Professional*, *Master Professional*.

Le premier niveau de formation continue se situe en dessous du niveau Bachelor et doit correspondre au degré de spécialisation du niveau 5 du cadre allemand des qualifications (DQR). Le volume minimal d'apprentissage est de 400 heures. Les qualifications doivent élargir et approfondir les compétences acquises au cours de la formation professionnelle et transmettre de nouveaux contenus; elles ne peuvent pas être obtenues uniquement avec une formation professionnelle achevée. Jusqu'à présent, les diplômes délivrés à ce niveau étaient les suivants : technicien(ne) de service agréé(e) et conseiller(ère) technique agréé(e).

Les diplômes du deuxième niveau de formation professionnelle continue doivent correspondre au niveau de compétence 6 du DQR, niveau auquel se situe également le bachelor universitaire. Le volume minimal d'apprentissage est de 1200 heures. Ce niveau régit les diplômes de formation continue qui visent à assumer des fonctions spécialisées et de direction. Les diplômes classiques du deuxième niveau étaient

jusqu'à présent les *Fachwirte* (diplômes d'études supérieures spécialisées), les *Fachkaufleute* (diplômes de commerce spécialisé), les *Operative Professionals* (diplômes professionnels opérationnels) ainsi que les *Industrie-, Fach- und Handwerksmeister* (diplômes d'études supérieures spécialisées).

Les diplômes du troisième niveau de formation professionnelle continue approfondissent les compétences, aptitudes et connaissances acquises au cours du deuxième niveau de formation et les complètent par de nouvelles compétences, connaissances et aptitudes au niveau 7 du DQR. Ces règlements de formation continue constituent la base de la qualification de praticiens expérimentés en tant que cadres, qui évoluent dans des domaines d'activité largement réservés aux universitaires. Le volume minimal de formation est de 1600 heures.

Pour les trois niveaux de formation continue, il est possible de demander une aide consécutive grâce à la nouvelle loi sur l'aide à la promotion (BAföG)⁶.

Les nouveaux intitulés visent à exprimer l'équivalence entre la formation professionnelle et la formation académique, tout en soulignant l'aspect pratique des professions et en soutenant la mobilité des professionnels allemands.

Pour chacun des six diplômes des chambres professionnelles concernées, il y aura désormais deux désignations de diplômes. Les diplômés obtiendront les deux et pourront décider eux-mêmes de celui qu'ils souhaitent porter.

Tous les autres diplômes seront successivement modifiés. Pour beaucoup d'entre eux, il est également nécessaire de moderniser le contenu des qualifications. Actuellement, les partenaires concernés, c'est-à-dire les organismes d'examen tels que les chambres de commerce et d'industrie, les associations patronales, les syndicats et le ministère fédéral de l'Éducation, conviennent de la procédure et du calendrier⁷.

La décision concernant l'octroi des titres de *Bachelor Professional* et *Master Professional* a été précédé de débats animés et reste **controversée**, notamment de la *Hochschulrektorenkonferenz*, qui a mis en garde devant le **risque de confusion** avec les grades académiques internationalement reconnus de Bachelor et de Master.

Les **autorités compétentes suisses** ont aussi publié une prise de position à ce sujet, où elles abondent dans le même sens en mettant en garde contre le **risque de confusion** et contre les effets d'une décision qui risque en fin de compte d'être contreproductive :

Extrait:

Im europäischen Kontext treten in vergleichbaren Bildungssystemen Studiengänge, die zu einem Professional Bachelor führen, grundsätzlich an Hochschulen auf: So werden z.B. in den Niederlanden Bachelorprogramme an den FH angeboten, und auch in Dänemark handelt es sich beim Professional Bachelor Degree um einen akademischen Abschluss. Die in Deutschland vor kurzem eingeführte Verwendung des Bachelor Professional und Master Professional für höhere Berufsabschlüsse (Meister) ist also eine Ausnahme. Die Forderung darauf zu stützen, ist deshalb aus unserer Sicht nicht tragfähig.

Vermischung der Bereiche

Mit den geforderten Titelbezeichnungen, die aus dem Hochschulbereich stammen und dort

⁶ <https://www.bibb.de/de/142826.php>

⁷ <https://www.dihk.de/de/themen-und-positionen/fachkraefte/aus-und-weiterbildung/weiterbildung/-bachelor-professional-und-master-professional-33632>

etabliert sind, findet eine Vermischung der Bereiche statt. Damit wird nach unserer Einschätzung für die höhere Berufsbildung keine Klärung und bessere Verständlichkeit erreicht, sondern umgekehrt eher Verwirrung geschaffen. Durch den Zusatz 'professional' verschiebe sich die Wahrnehmung weg von der Qualifikationsstufe hin zum Kontext, in dem der Abschluss verliehen worden ist. Es drohte womöglich eher eine Abwertung der entsprechenden Abschlüsse als 'mindere' Bachelor resp. Master.

Profilierung

Statt dass Hochschulabschlüsse entlehnt und verfremdet werden, sollte vielmehr das duale Bildungssystem im Tertiärbereich weiter gestärkt werden, durch die Profilierung und Schärfung der Spezifitäten je der höheren Berufsbildung und der Hochschulbildung, insbesondere der Fachhochschulen, sowie durch die Durchlässigkeit zwischen den Systemen. Der vom Bundesrat eingeschlagene Weg mit der Zuordnung der Berufsbildungsabschlüsse in den Nationalen Qualifikationsrahmen für die Berufsbildung und den englischen Übersetzungen der Abschlüsse weist aus unserer Sicht in die richtige Richtung.

[Professional Bachelor - swissuniversities](#)

DQR levels	Qualification types	EQF levels
8	Doctorate and equivalent Arts degrees (<i>Doktorat und äquivalente künstlerische Abschlüsse</i>)	8
7	Master degrees and equivalent higher education qualifications (traditional German courses of higher education study such as the first degrees of Diplom or Magister, State Examinations) (<i>Master und gleichgestellte Abschlüsse (Diplom, Magister, Staatsexamen)</i>) Strategic professional (IT) (certified) (<i>Strategische/r IT Professional (Geprüfte/r)</i>) Other advanced vocational training pursuant to the Vocational Training Act or Crafts and Trades Regulation Code (level 7) (<i>Sonstige berufliche Fortbildungsqualifikationen nach BBiG/HwO (Niveau 7)</i>)	7
6	Bachelor degrees and equivalent higher education qualifications (<i>Bachelor und gleichgestellte Hochschulabschlüsse</i>) Specialist commercial clerk (certified) (<i>Fachkaufmann/-frau (Geprüfte/r)</i>) Business management specialist (certified) (<i>Fachwirt (Geprüfter)</i>) Master craftsman (<i>Meister</i>) Operative professional (IT) (certified) (<i>Operative/r Professional (IT) (Geprüfte/r)</i>) Trade and technical school (advanced vocational training governed by federal State law) (<i>Fachschule (Landesrechtlich geregelte berufliche Weiterbildungen)</i>) Advanced vocational training pursuant to § 54 of the Vocational Training Act (level 6) (<i>Berufliche Fortbildungsqualifikationen nach 54 BBiG (Niveau 6)</i>) Other advanced vocational training pursuant to the Vocational Training Act or Crafts and Trades Regulation Code (level 6) (<i>Sonstige berufliche Fortbildungsqualifikationen nach BBiG/HwO (Niveau 6)</i>)	6
5	IT specialist (<i>IT-Spezialist/in (Zertifizierte/r)</i>) Service technician (certified) (<i>Servicetechniker/in (Geprüfte/r)</i>) Advanced vocational training pursuant to § 54 of the Vocational Training Act (<i>Berufliche Fortbildungsqualifikationen nach § 54 BBiG (Niveau 5)</i>) Other advanced vocational training pursuant to the Vocational Training Act or Crafts and Trades Regulation Code (level 5) (<i>Sonstige berufliche Fortbildungsqualifikationen nach BBiG/HwO (Niveau 5)</i>)	5

4	Upper secondary general education school leaving certificate – General higher education entrance qualification (<i>Allgemeine Hochschulreife (AHR)</i>) Subjectlinked higher education entrance qualification (<i>Fachgebundene Hochschulreife (FgbHR)</i>) Higher education entrance qualification for university of applied sciences (<i>Fachhochschulreife (FHR)</i>) Dual VET (threeyear and threeandahalfyear training courses) (<i>Duale Berufsausbildung (3- und 3 ½-jährige Ausbildungen)</i>) Fulltime vocational school (vocational education and training governed by federal State law) (<i>Berufsfachschule (Landesrechtlich geregelte Berufsausbildungen)</i>) Fulltime vocational school (vocational education and training governed by federal law in healthcare and elderly care) (<i>Berufsfachschule (Bundesrechtliche Ausbildungsregelungen für Berufe im Gesundheitswesen und in der Altenpflege)</i>) Fulltime vocational school (fully qualifying vocational education and training pursuant to the Vocational Training Act or Crafts and Trades Regulation Code) (<i>Berufsfachschule (vollqualifizierende Berufsausbildung nach BBiG/HwO)</i>) Retraining qualification pursuant to the Vocational Training Act (level 4) (<i>Berufliche Umschulung nach BBiG (Niveau 4)</i>)	4
3	Intermediate secondary school leaving certificate – General education, 10 years (Mittlerer Schulabschluss (MSA)) Intermediate secondary school leaving certificate – Fulltime vocational school (Berufsfachschule (Mittlerer Schulabschluss)) Dual VET (twoyear training courses) (Duale Berufsausbildung (2-jährige Ausbildung))	3
2	Lower secondary school leaving certificate – General education, nine years (Hauptschulabschluss (HSA)) Vocational training preparation (vocational preparation scheme, prevocational training year, introductory training) (Berufsausbildungsvorbereitung (Niveau 2; BvB, BvB-Reha, BVJ, EQ)) Basic vocational training – Fulltime vocational school (Berufsfachschule (Berufliche Grundbildung))	2
1	Vocational training preparation (vocational preparation scheme, prevocational training year) (Berufsausbildungsvorbereitung (Niveau 1; BvB, BvB-Reha, BVJ))	1

Source: DQR qualifications database (2020): <https://www.dqr.de/content/2316.php>

France

En France, la distinction entre filières académiques et filières professionnelles est moins nette. L'on considère généralement que font partie des **filières techniques professionnelles** les brevets de technicien supérieur (BTS), généralement préparés dans les lycées, et le bachelor universitaire de technologie (BUT), anciennement le diplôme universitaire de technologie (DUT), offerts par les instituts universitaires de technologies (IUT), composantes d'une université.

Les sections de techniciens supérieurs, généralement situées dans les lycées, permettent de préparer en deux ans le **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans un domaine spécialisé du tertiaire ou technologique. Il est tout autant possible d'intégrer une école d'ingénieur ou de commerce qui ouvrent de plus en plus leurs portes aux diplômés de bac +2. Néanmoins, il n'en reste pas moins que les établissements proposant ce type de formation (BTS) sont des lycées.

Le BTS est un diplôme national de l'enseignement supérieur professionnel français créé par le décret du 26 février 1962 ; ce diplôme se prépare en deux ans après un diplôme de niveau 4, le baccalauréat n'est pas obligatoire, contrairement aux filières universitaires.

Le **diplôme universitaire de technologie (DUT)** est un diplôme dispensé au sein des instituts universitaires de technologie et correspondant à l'acquisition de 120 crédits européens⁸.

Auparavant diplôme final régi par un arrêté de 2005, il est aujourd'hui devenu le diplôme intermédiaire de la licence professionnelle - bachelor universitaire de technologie. Il est délivré aux étudiants ayant validé 120 crédits européens au sein du cursus de formation préparant à la LP-BUT à compter de l'année universitaire 2022-2023.

⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/DUT-46582>

Chaque spécialité est organisée en 4 semestres déclinés en unités d'enseignement capitalisables et en modules.

La **licence professionnelle** est un diplôme national de niveau bac + 3 (niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles - RNCP), correspondant à 180 ECTS, délivré par une université et conférant le grade de licence. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme est conçu pour permettre l'insertion professionnelle. L'obtention du diplôme donne lieu à la délivrance d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence professionnelle obtenue.

La licence professionnelle est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle directe. Elle répond aux engagements européens qui prévoient un cursus licence adapté aux exigences du marché du travail en Europe ainsi qu'à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau d'ingénieur-cadre supérieur. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir une qualification professionnelle répondant à des besoins et à des métiers clairement identifiés.

Les parcours conduisant à la licence professionnelle intègrent enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré représentent au moins un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle et donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Une partie des enseignements est dispensée par des professionnels qui participent à la formation⁹.

La **licence professionnelle** et les **DUT** ont fait récemment l'objet d'une réingénierie importante. A ce titre, depuis la rentrée 2021, des licences professionnelles de type **bachelor universitaire de technologie (BUT)** sont désormais dispensées au sein des IUT, organisées en 180 ECTS. La LP-BUT ne remplace pas le DUT. Ce sont deux diplômes différents. Le DUT « ancien régime » disparaît et un DUT « intermédiaire » nouveau est délivré aux étudiants entrés en BUT ayant validé 120 ECTS¹⁰.

Le bachelor universitaire de technologie (BUT) est un diplôme de licence professionnelle porté exclusivement par les instituts universitaires de technologie (IUT), sanctionnant une formation organisée en 180 ECTS et conférant le grade de licence.

Le **Registre national des certifications professionnelles (RNCP)** recense la liste de tous les diplômes et titres à vocation professionnelle, relevant de tous les niveaux (niveau 3 à 8) ; l'inscription au RNCP atteste d'un niveau de qualification. Les diplômes nationaux et les titres professionnels délivrés par l'Etat sont enregistrés de droit.

NQF levels	Qualifications types	EQF levels (*)
8	Doctoral programmes (<i>Doctorats</i>) Qualifications on demand, level 8	8
7	Master degrees (<i>Master</i>) Professional diploma in engineering with Master degree (<i>Titre d'ingénieur</i>) Qualifications on demand, level 7	7
6	Bachelor programmes (<i>Licences</i>) Professional bachelor (<i>Licence professionnelle</i>) Qualifications on demand, level 6	6

⁹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/licence-professionnelle-45883>

¹⁰ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/LP-et-BUT>

5	Undergraduate technician certificates (<i>Brevet de technicien supérieur – BTS</i>) Undergraduate technician certificates in agriculture (<i>Brevet de technicien supérieur agricole – BTSA</i>) Undergraduate certificates in technology (<i>Diplôme universitaire de technologie – DUT</i>) Master craftsman qualifications issued by the Chambers of Trades (<i>Brevets de maîtrise – Chambre des métiers</i>) Qualifications on demand, level 5	5
4	National baccalaureate diploma – general, technological or vocational education (<i>Diplôme national du baccalauréat général, technologique ou professionnel</i>) Professional certificates (<i>Brevet professionnels</i>) Applied arts certificates (<i>Brevets des métiers d'art</i>) Technician certificates (<i>Brevet de technicien</i>) Qualifications on demand, level 4	4
3	Secondary vocational certificates (<i>Certificat d'aptitude professionnelle – CAP; Brevet d'études professionnelles – BEP (**)</i>) Secondary vocational certificates in agriculture (<i>Certificat d'aptitude professionnelle agricole – CAPA; Brevet d'études professionnelles agricoles – BEPA (**)</i>) Qualifications on demand, level 3	3
2	Simple activities and limited autonomy	2
1	Basic competences	1

(*) An updated referencing report to the EQF has not yet been submitted.

(**) BEP and BEPA are intermediary qualifications granted to young people who have passed the BEP exam and are preparing for *baccalaureate professional*.
Source: Decree 2019-14 of 8 January 2019 on the national framework of vocational and professional qualifications:

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6A9D2FCF7FB127AC6021BD782B475904.tplgfr34s_2?cidTexte=JORFTEXT000037964754&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037964593 The national register of vocational and professional qualifications (RNCP), 2020: https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Belgique

En Belgique, il existe trois systèmes scolaires différents, répartis selon les régions linguistiques (allemande, flamande et française).

Les établissements d'enseignement supérieur belges se conforment au processus de Bologne et suivent un système à trois cycles – bachelier/bachelor, master et doctorat. Le doctorat n'est délivré que par les universités belges.

En **Communauté française**, l'**enseignement de promotion sociale (EPS)** s'inscrit dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie.

Il compte 152 établissements sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2018-2019, l'EPS a accueilli plus de 142.434 étudiants dont 31.498 relèvent de l'enseignement supérieur.

Il offre aux adultes, aux parcours souvent très diversifiés, un large éventail de **formations de niveau enseignement secondaire ou supérieur**, au terme desquelles il délivre des titres reconnus (certificats et diplômes).

Grâce à la **souplesse de son organisation** (modularité, horaires adaptés ...), l'EPS **permet de cumuler études et emploi**.

Il répond à des besoins individuels et collectifs variés : initiation, qualification, perfectionnement, recyclage, reconversion, spécialisation, épanouissement personnel.

L'enseignement de promotion sociale organise les cours selon un système d'**Unités d'Enseignement (UE)** capitalisables (que l'on peut additionner). Ces UE peuvent être associées à d'autres afin de constituer

un ensemble de compétences liées à une profession, une qualification professionnelle ou un titre d'études. L'ensemble des UE associées forment une section et la durée d'une section est exprimée en périodes (1p = 50 minutes) ou en ECTS (European Credit Transfer System) aussi appelé crédit. Les UE peuvent exister de manière autonome (par ex : l'unité 4), dans un ordre chronologique simple (par ex. : pour accéder à l'unité 2, il faut réussir l'unité 1) ou complexe (par ex. : pour accéder à l'unité 5, il faut avoir réussi les unités 1 et 2). La validation d'une UE se fait via la réussite d'une épreuve qui permet de vérifier la maîtrise acquise. Ces épreuves peuvent prendre la forme d'un travail ou projet de fin d'études à présenter devant un jury ou sous la forme d'un stage. La réussite vise l'obtention du diplôme visé.

L'enseignement de promotion sociale délivre deux catégories de titres :

- les titres spécifiques à la promotion sociale :
 - pour le NIVEAU SUPÉRIEUR
 - Certificat spécifique de niveau supérieur (moins de 750 périodes)
 - Diplômes spécifiques à l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court
 - Brevet d'enseignement supérieur (BES)
- les **titres correspondants** à ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice ; il s'agit d'un certain nombre de formations relevant du niveau bachelier, ainsi que de quelques formations relevant du niveau master (sciences de l'ingénieur industriel).

La **Communauté flamande** propose des programmes de bachelier professionnel, avancé et académique.

Les programmes de bachelier professionnel se concentrent sur une profession/carrière spécifique dans l'enseignement, l'agriculture, la santé, l'informatique, l'industrie, les médias, les arts appliqués, le travail social et le commerce. Les programmes sont axés sur la pratique et la profession. Ce diplôme n'est délivré que par les collèges universitaires et comporte au moins 180 points ECTS. Le programme de licence professionnelle dure 3 ans.

Il combine des connaissances générales et des compétences pratiques, y compris des stages obligatoires, et prépare au marché du travail en trois ans. Exception : un bachelor en soins infirmiers dure quatre ans (240 ECTS). Si un étudiant souhaite poursuivre ses études en vue d'obtenir un master dans une université flamande, il devra suivre un programme de transition.

Cadre des qualifications de la Communauté française :

CFC levels	Educational qualification types	Professional qualifications	EQF levels
8			8
7	Master degree [Grade générique de Master de l'enseignement supérieur]		7
6	Bachelor degree [Grade générique de bachelier de l'enseignement supérieur]		6
5		Professional diploma, level 5 [Diplôme de formation, niveau 5] E.g. Diploma for business managers commercial agents [Diplôme de chef d'entreprise agent(e) commercial(e)] Professional foundation diploma for police officers, level 5 [Diplôme de formation de base d'aspirant.e inspecteur.rice de police] Skills certificate, level 5 [Certificat de compétences acquises en formation, niveau 5] E.g. Certificate of skills acquired in training for professional trainers for adults [Certificat de	5

		compétences acquises en formation de formateur. rice professionnel.le d'adultes]	
4	<p>Upper secondary education certificate [Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)]</p> <p>Upper secondary vocational education certificate (level 4) [Certificat de qualification en plein exercice ou en alternance]</p> <p>Qualification certificate for technical qualifying post-secondary education – seventh year [Certification de qualification de septième année technique]</p> <p>Qualification certificate for vocational qualifying post-secondary education – seventh year [Certificat de qualification de septième année professionnelle]</p> <p>Qualification certificate (level 4) – education for social promotion</p> <p>E.g. Qualification certificate for laboratory technicians [Certificat de qualification de technicien.ne chimiste]</p>	<p>Certificate of apprenticeship (level 4) offered by regional training services [Certificat d'apprentissage, niveau 4]</p> <p>E.g. Certificate of apprenticeship for machining technicians [Certificat d'apprentissage de technicien.ne en système d'usinage]</p> <p>Professional diploma, level 4 [Diplôme de formation, niveau 4]</p> <p>E.g. Diploma for coordination and supervision – hairdresser manager [Diplôme de coordination et d'encadrement de coiffeur.euse manager]</p> <p>Skills certificate (level 4) offered by public employment/training services [Certificat de compétences acquises en formation, niveau 4]</p> <p>E.g. Certificate of skills acquired in training for graphic designers [Certificat de compétences acquises en formation de graphic designer]</p> <p>Skills certificate (level 4) awarded by a consortium for validation [Titre de compétence, niveau 4]</p> <p>E.g. Skills certificate – Sales of second hand cars as part of the profession of Automobile Salesperson [Titre de compétence assurer la vente de véhicules d'occasion faisant partie du métier de vendeur.euse automobile]</p>	4
3	<p>Upper secondary vocational qualification certificate (level 3) [Certificat de qualification en plein exercice ou en alternance]</p> <p>Upper secondary vocational qualification certificate for special and alternance education (level 3) [Certificat de qualification spécifique (CQ S) à l'enseignement spécialisé et en alternance]</p> <p>Qualification certificate (level 3) – education for social promotion</p> <p>E.g. Qualification certificate for hairdressers [Certificat de Qualification de Coiffeur.euse]</p>	<p>Certificate of apprenticeship (level 3) offered by regional training services [Certificat d'apprentissage, niveau 3]</p> <p>E.g. Certificate of apprenticeship for hairdressers [Certificat d'apprentissage de Coiffeur.euse]</p> <p>Professional diploma (level 3) [Diplôme de formation, niveau 3]</p> <p>E.g. Diploma for coordination and supervision – supervisor bartender [Diplôme de coordination et d'encadrement de chef barman/barmaid]</p> <p>Skills certificate (level 3) offered by public employment/training services [Certificat de compétences acquises en formation, niveau 3]</p> <p>E.g. Certificate of skills acquired in training for administrative employees [Certificat de compétences acquises en formation d'employé/e administratif/ive]</p> <p>Skills certificate (level 3) awarded by a consortium for validation [Titre de compétence, niveau 3]</p> <p>E.g. Skills certificate – managing incoming and outgoing contacts as part of the profession of call centre operator [Titre de compétence gérer les contacts entrants et sortants constituant le métier d'opérateur/rice call center]</p>	3

2	<p>Lower secondary vocational qualification certificate for special and alternance education [Certificat de qualification spécifique (CQS) à l'enseignement spécialisé et en alternance]</p> <p>Qualification certificate (level 2) – education for social promotion E.g. Qualification certificate for electrician fitters [Certificat de Qualification de Monteur électricien]</p>	<p>Certificate of apprenticeship (level 2) offered by regional training services [Certificat d'apprentissage, niveau 2] E.g. Certificate of apprenticeship for manufacturing agents in the food industry [Certificat d'apprentissage d'Agent de fabrication du secteur alimentaire]</p> <p>Skills certificate (level 2) offered by public employment/training services [Certificat de compétences acquises en formation, niveau 2] E.g. Certificate of skills acquired in training for production operators in the food industry [Certificat de compétences acquises en formation d'opérateur de production en industrie alimentaire]</p> <p>Skills certificate (level 2) awarded by a consortium for validation [Titre de compétence, niveau 2] E.g. Skills certificate – transporting and placing theatre equipment as part of the profession of Assistant Theatre Technician [Titre de compétence transporter et placer le matériel de spectacle faisant partie du métier d'auxiliaire technique de spectacle]</p>	2
---	--	---	---

Source: The register of qualifications: <https://cfc.cfwb.be/index.php?id=certifications> [accessed 5.3.2020].

Cadre des qualifications de la Communauté flamande :

FQF levels	Educational qualifications	Professional qualifications	EQF levels
8	Doctoral degree (<i>Universiteit – Doctor</i>)		8
7	<p>Academic master degree (<i>Universiteit – Master</i>)</p> <p>Advanced master programmes (<i>master na master – manama</i>)</p>	<p>Examples:</p> <p>Librarian/information manager (<i>Bibliothecaris/Informatiemanager</i>)</p> <p>Physiotherapist (<i>Kinesitherapeut</i>)</p> <p>Archivist/information manager (<i>Archivaris/informatiebeheerder</i>)</p>	7
6	<p>Academic bachelor degree (<i>Universiteit – Bachelor</i>)</p> <p>Professional bachelor degree (<i>Hogeschool – Bachelor</i>)</p> <p>Advanced bachelor programme (<i>bachelor na bachelor – banaba</i>)</p>	<p>Examples:</p> <p>Dietitian (<i>Diëtist</i>)</p> <p>Dental technologist (<i>Dentaaltechnoloog</i>)</p> <p>Textile designer (<i>Textielontwerper</i>)</p>	6
5	Graduate programme (<i>Graduaat</i>)	<p>Examples:</p> <p>Archive expert (<i>Archiefdeskundige</i>)</p> <p>Coordinator-advisor of decorative painting (<i>Coördinator – adviseur decoratieve schilderwerken</i>)</p> <p>Police inspector (<i>Inspecteur Politie</i>)</p>	5

4	Upper secondary general education school leaving certificate (<i>Algemeen Secundair Onderwijs – ASO</i>) Upper secondary technical education school leaving certificate (<i>Technisch Secundair Onderwijs – TSO</i>) Upper secondary artistic education leaving certificate (<i>Kunstsecundair Onderwijs – KSO</i>) Certificate of a specialisation year as a preparation for higher education	Examples: Bartender (<i>barman</i>) Electrician (<i>Elektromecanicien</i>) Commercial assistant (<i>Commercieel assistant</i>) Pastry chef (<i>Banketbakker</i>)	4
3	Upper secondary vocational education school leaving certificate (<i>Beroepssecundair Onderwijs – BSO</i>)	Examples: Construction welder (<i>Constructielasser</i>) Florist assistant (<i>Assistent florist</i>) Driver in the fuel service (<i>Chauffeur in de brandstoffenhandel</i>)	3
2	Adult basic education Lower secondary education – first stage of secondary education Pre-vocational education	Examples: Animal production assistant (<i>Assistent dierlijke productie</i>) Room service employee (<i>Medewerker kamerdienst</i>) Bakery and pastry shop employee (<i>Medewerker brood- en banketbakkerij</i>)	2
1	Certificate of elementary education (6 years)		1

Source: AHOVOKS, 2020 (email communication).

Flemish qualification database:

https://app.akov.be/pls/pakov/f?p=VLAAMSE_KWALIFICATIESTRUCTUUR:KWALIFICATIEDATABANK [accessed 4.3.2020].

Cadre des qualifications de la Communauté germanophone :

Niveaux	Qualifications relevant de la formation générale	Qualifications relevant de la formation professionnelle
8	Doctoral or postdoctoral degree/habilitation (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer Promotion oder Habilitation auf Doktoren- bzw. Professorebene</i>)	
7	Master degree (<i>Der erfolgreiche Abschluss eines Hochschulstudiums langer Dauer auf Masterebene</i>)	Master degree on successful completion of dual track higher education (long duration) (<i>Der erfolgreiche Abschluss eines dualen Hochschulstudiums langer Dauer auf Masterebene</i>)
6	Bachelor degree (<i>Der erfolgreiche Abschluss eines Hochschulstudiums kurzer Dauer auf Bachelorebene</i>)	Master craftsperson certificate on successful completion of a three-year master craftsperson programme (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer dreijährigen Meisterausbildung mit dem Meisterbrief</i>) Professional bachelor degree on successful completion of dual track higher education (<i>Der erfolgreiche Abschluss eines dualen Hochschulstudiums kurzer Dauer auf Bachelorebene</i>)
5		Master craftsperson certificate on successful completion of a two-year master craftsperson programme (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer zweijährigen Meisterausbildung mit dem Meisterbrief</i>) Successful completion of supplementary secondary vocational education (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer Ausbildung im ergänzenden beruflichen Sekundarunterricht</i>)

4	<p>Successful completion of upper secondary general education (<i>Der erfolgreiche Abschluss der Oberstufe des allgemeinbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p>	<p>Successful completion of upper secondary technical and arts programmes (<i>Der erfolgreiche Abschluss der Oberstufe des technischen oder künstlerischen Sekundarunterrichts</i>)</p> <p>Attestation of competence upon successful completion of year 6 in vocational education (<i>Der erfolgreiche Abschluss des sechsten Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts mit Befähigungsnachweis</i>)</p> <p>Successful completion of year 7 (complementary year) in vocational education (<i>Der erfolgreiche Abschluss des siebten Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p> <p>Journeyman certificate on successful completion of an apprenticeship (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer mittelständischen Lehre mit dem Gesellenzeugnis</i>)</p>
3	<p>Successful completion of lower secondary general education (<i>Der erfolgreiche Abschluss der Unterstufe des allgemeinbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p>	<p>Successful completion of lower secondary technical, vocational or arts programmes (<i>Der erfolgreiche Abschluss der Unterstufe des technischen, künstlerischen oder berufsbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p> <p>Certified partial qualification acquired in year 2 of an apprenticeship (<i>Der erfolgreiche Abschluss einer zertifizierten Teilqualifikation im zweiten Jahr der mittelständischen Lehre</i>)</p>
2	<p>Successful completion of 'common' year 2 in secondary education (<i>Der erfolgreiche Abschluss des zweiten gemeinsamen Jahres des Sekundarunterrichts</i>)</p>	<p>Successful completion of year 3 in vocationally oriented education (<i>Der erfolgreiche Abschluss des dritten Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p> <p>Attestation of competence certifying lower secondary special needs education (<i>Befähigungsnachweis der Unterstufe des Fördersekundarunterrichts</i>)</p>
1	<p>Successful completion of primary education, four years (<i>Der erfolgreiche Abschluss der Grundschule</i>)</p>	<p>Certificate upon successful completion of year 2 in vocationally oriented education (<i>Das Studienzeugnis des zweiten Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts</i>)</p>

Source: Decree of the Belgian Ministry of the German-speaking Community, of 18 November 2013, establishing a qualifications framework of the German-speaking Community

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, les universités de sciences appliquées (*universities of applied sciences*, HBO) offrent des formations professionnelles supérieures de type cycle court, menant à un **associate degree**. Il s'agit d'un type de formation supérieure professionnelle relativement nouveau. Actuellement, quelque 60 programmes sont offerts notamment dans les domaines de la santé, de l'ingénierie, de l'économie, de l'agriculture et de l'environnement, des langues et de la culture. Ces programmes confèrent 120 ECTS et ont une durée de 2 ans.

Au niveau du Bachelor est établie une distinction entre diplômes de Bachelor d'une **université de sciences appliquées (HBO)** et d'une **université académique (WO)** :

- Les programmes de la HBO ont une orientation professionnelle. Les programmes d'études des universités académiques ont une orientation académique.
- Les programmes de bachelor HBO durent quatre ans (240 ECTS). Les programmes de bachelor WO durent trois ans (180 ECTS).
- La condition minimale d'admission à un programme de bachelor HBO est un diplôme de niveau 4 du mbo néerlandais (enseignement secondaire professionnel supérieur) ou du havo néerlandais (enseignement secondaire général supérieur). Pour les programmes de licence WO, il s'agit d'un diplôme de niveau vwo néerlandais (enseignement secondaire préuniversitaire) ou d'un diplôme de première année hbo (année propédeutique).

Les diplômes de bachelor HBO ne permettent pas d'accéder directement à un programme de master connexe dans une université néerlandaise. Il est parfois nécessaire de suivre un programme de pré-master dans une université académique pour une mise à niveau des connaissances et compétences.

Après avoir obtenu un bachelor universitaire, l'étudiant n'est pas encore prêt pour le marché du travail et peut choisir un programme de master (qui dure 1, 2 ou 3 ans). Après un bachelor HBO, l'étudiant peut postuler à un emploi ou poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un master dans une école supérieure ou une université. Pour cela, il faut suivre un « pré-master ». Celui-ci comprend, par exemple, des compétences académiques et des compétences en matière de recherche afin de préparer au master universitaire. ¹¹

NLQF levels	Formal qualifications	Other qualifications (*)	EQF levels
8	Doctorate (<i>Doctoraat</i>) Designer (<i>Ontwerper</i>) Medical specialist (<i>Medisch specialist</i>)		8
7	Master degree	Example: Social studies	7
6	Bachelor degree	Examples: Anesthetist employee (<i>Anesthesiemedewerker</i>) Certified leader excellent level (<i>Gecertificeerd leider uitstekend niveau</i>) Dialysis nurse (<i>Dialyseverpleegkundige</i>) Secondary defence formation (<i>Middelbare defensie vorming</i>) Officer Royal Military police (<i>Officier koninklijke marechaussee onderbouw</i>) Officer Navy force (<i>Officier korps zeedienst</i>)	6

5	Associate degree	Examples: Consultant payroll services & benefits (CPB) Hotel service management Operational technician energy production technology (<i>Operationeel technicus energie productietechniek</i>) Instructor 5 (<i>Opleider 5</i>) Trainercoach 5	5
4+	Pre-university education (<i>vwo</i>) Pre-university education for adults (<i>vavo-vwo</i>)		4
4	VET level 4 (<i>MBO 4</i>) Upper secondary general education for adults (<i>vavo-havo</i>) Upper secondary general education (<i>havo</i>)	Examples: Instructor 4 (<i>Opleider 4</i>) Airport service agent Application training food technology (<i>Applicatie opleiding levensmiddelen technologie</i>) Industry diploma allround beautician (<i>Branchediploma allround schoonheidsspecialist</i>) Industry diploma medical pedicure (<i>Branchediploma medisch pedicure</i>)	4
3	VET level 3 (<i>MBO 3</i>)	Examples: Dog grooming (<i>Hondentolletteren</i>) General investigator (<i>Algemeen Opsporingsambtenaar</i>) Swimming teacher (<i>Zwemonderwijzer</i>) Trainer-coach 3 Industry diploma pedicure (<i>Branchediploma pedicure</i>)	3
2	VET level 2 (<i>MBO 2</i>) Basic education 3 for adults (<i>vavo</i>) Pre-vocational secondary education – theoretical pathway (<i>vmbo tl</i>) Pre-vocational secondary education – combined theoretical pathway (<i>vmbo gl</i>) Pre-vocational secondary education – advanced vocational pathway (<i>vmbo kb</i>) Basic education 3 for adults (<i>Basiseducatie 3</i>)	Examples: Military police security (<i>Marechausseebeveiliging</i>) Assistant swimming teacher (<i>Assistent zwemonderwijzer</i>) Sales employee (<i>Verkoopmedewerker</i>)	2
1	VET level 1 (<i>MBO 1</i>) Pre-vocational secondary education – basic vocational pathway (<i>vmbo bb</i>) Basic education 2 for adults (<i>Basiseducatie 2</i>)	Examples: Operating assistant (<i>Bedieningsassistent</i>) Kitchen assistant (<i>Keukenassistent</i>)	1
Entry level	Basic education 1 for adults (<i>Basiseducatie 1</i>)		

(*) Nonregulated qualifications awarded by organisations outside the formal education and training system and relevant for the labour market (e.g. from private training providers, companies, sectors and examination bodies), included in the NLQF following quality assurance procedures. The 'size' of these qualifications varies.

Source: Adapted from van der Sanden, K. et al., 2012. Additional information:

https://www.nlqf.nl/images/downloads/Artikelen/NLQF_Brochure_Engels_2018_site.pdf The NLQF register of private qualifications:
<http://www.nlqf.nl/register>